

DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE à la Sobri-éthique DE LA VILLE DE DENAIN







Madame, Monsieur, Mes Chers Concitoyens

Face à la crise énergétique qui frappe notre continent et en particulier la France, les collectivités

locales connaissent également une augmentation extraordinaire des coûts de l'électricité. Mais là où le bouclier tarifaire déployé par le gouvernement français protège encore nos concitoyens, celui-ci ne bénéficie pas aux collectivités locales. Alors que les efforts déjà consentis avaient permis de baisser la consommation, la ville de Denain doit malgré tout, supporter pour le budget 2022, 800 000 euros de surcoût sur les factures de gaz et d'électricité. Au total sur la période 2021-2023 c'est une hausse de plus de 1.2 millions d'euros qui est à prévoir!

Et pourtant, il est hors de question d'augmenter les impôts, hors de question de restreindre nos services rendus au public ou d'en augmenter le prix et hors de question de remettre en cause tous les travaux dont notre ville a encore besoin!

Avec les élus qui m'entourent, bien évidemment nous n'avons pas attendu pour agir. L'engagement de notre ville en faveur de la transition écologique

s'élève à 1.6 millions d'euros avec notamment l'isolation thermique des bâtiments publics, un marché de fourniture d'électricité de la ville composé à 50% d'énergie renouvelable, le raccordement des bâtiments publics au réseau de chaleur.

Mais la crise que nous connaissons aujourd'hui qui vient s'ajouter à la crise écologique nous obligent à aller plus loin, plus vite pour que notre ville soit au cœur de la révolution énergétique et puisse faire face aux défis environnementaux.

Ce document numérique a donc été élaboré afin de vous présenter toutes les mesures que la ville de Denain entend mettre en place à court, moyen et long terme.

C'est parce qu'il s'agit d'une urgence, c'est parce que nous allons agir dans une volonté et une intelligence collective que nous réussirons à surmonter ce défi pour nos enfants, notre planète et finalement pour nous.

Anne-Lise DUFOUR-TONINI, votre maire.

Duka

LES ACTIONS à court terme

déjà engagées ou à poursuivre



Sensibilisation des utilisateurs des bâtiments publics

sur les appareils énergivores (lumières restant allumées, chauffages d'appoint,...) avec l'intervention de la Brigade environnementale



Ateliers « économies d'énergie » pour les habitants



Sensibilisation auprès des commerçants pour réduire l'utilisation des enseignes lumineuses, éteindre les locaux la nuit, ...



Poursuite du raccordement des bâtiments publics au réseau de chaleur urbain



Baisse modérée de la température dans certains bâtiments publics, hors crèches et écoles



Maintien de la température des bureaux administratifs à 19°



Poursuite de l'aide financière po<mark>ur l'acquisition</mark> de vélos et de trottinettes électriques



Information auprès des habitants sur les aides financières :

valorisation de l'action du conseiller en énergie au CCAS et photographies thermiques des habitations pour repérer les pertes de chaleur



Limitation au maximum des impressions papiers: mise en place de QR codes à flasher, ...



Recherche d'une performance énergétique optimale pour les bâtiments publics existants : travaux d'isolation, installation de panneaux photovoltaïques. ...



Diminution de l'intensité de l'éclairage public et réduction des plages horaires pour les adapter à la luminosité réelle



Extinction des mises en lumière des façades des bâtiments publics



Poursuite de l'installation de l'éclairage public solaire et mise en place d'un éclairage intelligent



Développement d'îlots de fraîcheur dans les écoles, les bâtiments administratifs : plantation d'arbres, perméabilisation des sols, salles de fraîcheur,...

LES ACTIONS à moyen ou long terme



Aide à l'acquisition de panneaux photovoltaïques et de cuves de récupération d'eau de pluie



État des lieux des appareils énergivores au sein des bâtiments publics et mutualisation de leurs usages



Installation de détecteurs de présence et de « stop veilleuses » dans les bâtiments communaux



Installation de mousseurs

sur tous les robinets des bâtiments publics



Obligation de performance énergétique dans la construction de nouveaux bâtiments et intégration de critères environnementaux dans les marchés publics



Reconversion de la flotte de véhicules municipaux à énergie dite propre

